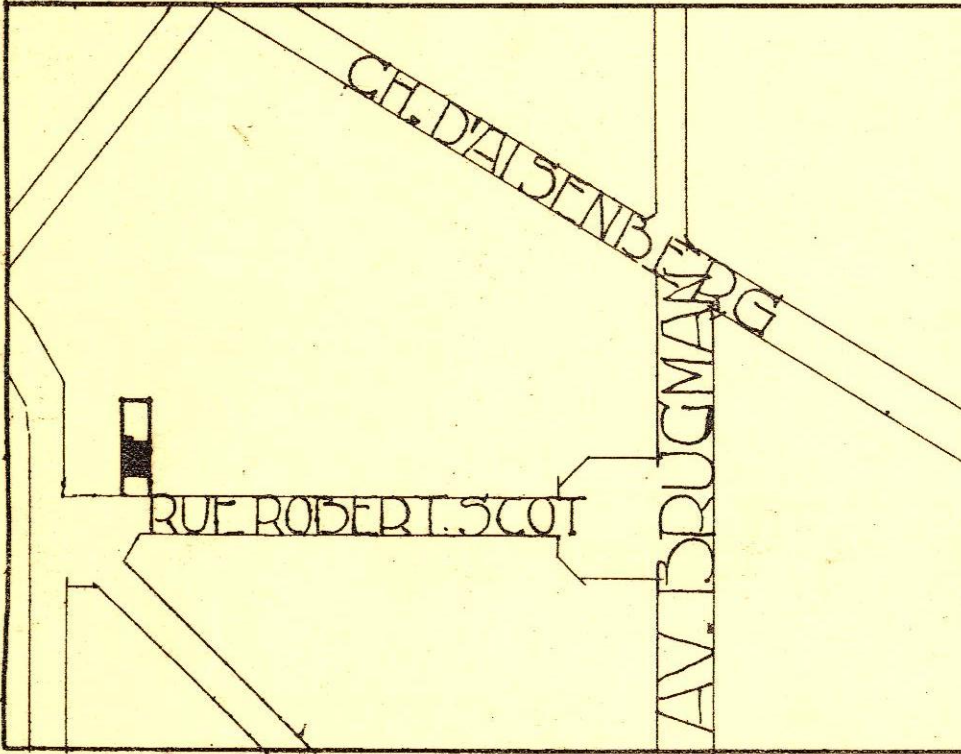


N° 100 Vu pour être annexé à
 l'arrêté du Collège Echevinal
 d'Uccle en date du 10. DEC. 1923
 par ordonnance :
 Le Président,
 Le Secrétaire Communal

STUDIO DE MONSIEUR
 M. X ROUET
 RUE BECKMAN 3/4 UCCLE
 A ERIGER A UCCLE
 RUE ROBERT SCOTT
 CADASTRE 501 N2



LE PROPRIETAIRE
 16. novembre 1923.
 M. X Rouet
 L'ADM. COMMUNALE
 L'ENTREPRENEUR
 L'ARCHITECTE 18-11-23
 J. J. J.

